



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

DECISION DU PRESIDENT N°10/24

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 09 septembre 2020 portant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Considérant que la cellule 4, d'une surface de 500 m², de l'Hôtel d'Entreprises, est libre suite au départ de la société DEMATHIEU BARD,

Vu la demande de la société ARTELEC, précédemment locataire des cellules 5A et 5B, de louer la cellule 4 et s'engager sur un bail commercial.

DECIDE

Article 1 : La cellule d'environ 500 m² de l'Hôtel d'Entreprises, située Parc des industries Artois Flandres 150 rue d'Oslo à DOUVRIN (62138) est louée sous forme d'un bail commercial consenti pour une durée de neuf années entières qui commenceront à courir le 1^{er} avril 2024 pour se terminer le 31 mars 2033 à la Société ARTELEC, à compter du 1^{er} avril 2024 pour un loyer mensuel de 3 486.07 Euros H.T hors charges.

Article 2 : Les baux commerciaux de la société ARTELEC signés le 10 septembre 2022 pour la cellule 5A et le 1^{er} mars 2023 pour la cellule 5B prennent fin le 31 mars 2024.

Article 3 : Il sera rendu compte au Comité Syndical de la présente décision.

Fait à DOUVRIN, le 28 mars 2024

Le Président,

PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

André KUCHCINSKI

Décision transmise au contrôle de légalité par la plate-forme de dématérialisation ACTE et certifiée exécutoire le :